Image not found or type unknown

Quetion concernant le statut l m p

Par **mougnard**, le **04/04/2008** à **21:14**

Bonjour,

Ayant le statut de L M N P, est -il possible de louer sa résidence principale,

éventuellement par l'intermédiaire d'un gestionnaire, et éventuellement avec ou sans bail commercial.

Ce qui permettrais de réaliser la somme manquante avec les loyers encaisses,et ainsi obtenir le statut L M P.

Sincères salutations.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés